

PROGRAMME DE FORMATION  
« DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION  
TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAÎNÉES »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du « **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAÎNÉES** »

Pour mémoire, l'entraîneur coordinateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention « perfectionnement sportif » dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle conduit, par délégation le projet de la structure.

#### *Cadre réglementaire du diplôme préparé*

Arrêté du 23 novembre 2021 portant création de la mention « triathlon et disciplines enchaînées » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

#### *Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis*

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

#### *Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :*

- Être titulaire de l'attestation de « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité ;
- Avoir satisfait à l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire ;
- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis
- Justifier d'une participation à cinq triathlons, quelles que soient les distances, dans une période de cinq années précédant l'entrée en formation
- La production de l'attestation de formation secourisme susvisée et assortie, le cas échéant, de l'attestation de formation continue
- La production de l'attestation de réussite à l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire
- La production du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) assorti, le cas échéant, de l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis ou de l'attestation de réussite aux épreuves du « BNSSA »
- La production d'une attestation de participation à cinq triathlons, délivrée par le directeur technique national du triathlon.

*Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au « **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAINEES** » sont les suivantes :*

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique du triathlon et disciplines enchaînées
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- Être capable de mettre en œuvre une situation d'apprentissage, en sécurité

### *Buts de la formation*

- Intégrer le/la stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au « **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAINEES** » (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au « **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAINEES** » le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

### *Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre*

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
  - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
    - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
    - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
  - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **35 heures** (soit **5 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la

formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

### *Moyens d'évaluation mis en œuvre*

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du « **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAÎNÉES** » sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

### *Contenu pédagogique*

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

#### **UC1 EC DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION**

- 1.1 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- 1.2 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action
- 1.3 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

#### **UC2 COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION**

- 2.1 EC d'animer une équipe de travail
- 2.2 EC de promouvoir les actions programmées
- 2.3 EC de gérer la logistique des programmes d'action
- 2.4 EC d'animer la démarche qualité

#### **UC3 CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAÎNÉES**

- 3.1 EC de conduire une démarche d'enseignement en « triathlon et disciplines enchaînées »
- 3.2 EC de conduire une démarche d'entraînement en « triathlon et disciplines enchaînées »
- 3.3 EC de conduire des actions de formation en « triathlon et disciplines enchaînées »

#### **UC4 ENCADRER LE TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAÎNÉES EN SECURITE**

- 4.1 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques en triathlon et disciplines enchaînées
- 4.2 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants de triathlon et disciplines enchaînées
- 4.3 EC d'assurer la sécurité des pratiquants de triathlon et disciplines enchaînées

### Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le « **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAÎNÉES** » se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
EPREUVE 1	<p>Modalité 1 :</p> <p>Dossier de 20 pages maximum validé par l'OF et certifié par l'employeur, retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre d'un projet dans le champ disciplinaire du triathlon et disciplines enchaînées ainsi que son évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Épreuve orale d'1 heure comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un temps d'exposé face à un jury (durée 20')</li> <li>→ Un entretien avec le jury (40')</li> </ul> </li> </ul> <p>L'entretien est conduit à partir d'un dossier déposé par le candidat.</p> <p>Rendu du dossier (un mois avant la certification) Projet réalisé et finalisé avant l'envoi du dossier</p>	<p>Le binôme d'évaluation mobilisé est choisi dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	UC 1 – UC 2
EPREUVE 2	<p>Modalité 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1- Production de 2 documents : Avant les épreuves certificatives des UC3 et UC4, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet, 3 semaines avant la situation d'évaluation :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un dossier de 20 à 30 pages dactylographiées dans lequel, le candidat se positionne par rapport au projet de la structure, en présentant sa conception de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet d'entraînement qu'il a réalisé au sein de la structure d'alternance pédagogique. Il précise et analyse la progression pédagogique du groupe entraîné en prenant en compte ses caractéristiques, ses objectifs, les moyens, la planification, la programmation et le cycle d'entraînement.</li> <li>- Un document personnel dactylographié de 20 pages maximum, hors annexes, analysant une expérience de conception, de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation de situation formative en triathlon et disciplines enchaînées, réalisée en structure d'alternance pédagogique pour un public stagiaire. Le candidat peut, lors de la présentation, utiliser un support PowerPoint ou vidéo.</li> </ul> </li> <li>• 2 - Mises en situation professionnelle : A) Une mise en situation professionnelle d'apprentissage de la natation suivie d'un entretien : l'épreuve se déroule en structure</li> </ul>	<p>1. Expert dans le domaine du diplôme 2. Expert dans la mise en place de « projet »</p> <p>En respect des exigences des textes relatifs au diplôme, le binôme d'évaluation mobilisé est choisi dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	UC 3 – UC 4

	<p>d'alternance pédagogique et se décompose comme suit :</p> <p>Faire apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'apprentissage du groupe. Puis le candidat conduit une séance d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique en sécurité d'une durée effective dans l'eau de 30 minutes au minimum et de 40 minutes au maximum. Cette séance est réalisée auprès d'un groupe de 8 pratiquants minimum âgés de 3 à 7 ans.</p> <p>Cette mise en situation professionnelle est suivie d'un entretien de 30 min maximum permettant au candidat d'explicitier ses choix, pédagogiques, techniques et organisationnels pour la conduite de l'apprentissage de la natation et de l'aisance aquatique.</p> <p>B) Une mise en situation professionnelle d'entraînement en triathlon et disciplines enchaînées : le jour de l'épreuve, avant le début de la séance d'entraînement, le candidat remet aux évaluateurs une fiche de séance comportant au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le diagnostic et le niveau du groupe ;</li> <li>- la présentation des objectifs de la séance d'entraînement ;</li> <li>- les moyens mobilisés pour la réalisation de la séance d'entraînement ;</li> <li>- les éléments de vigilance dans la conduite de séance recueillis lors de l'observation du groupe.</li> </ul> <p>Puis le candidat conduit une séance d'entraînement comportant deux disciplines enchaînées du triathlon avec un groupe de 6 pratiquants, jeunes (catégorie benjamin au minimum) ou adultes, inscrits dans une démarche de compétition (qualification au championnat de France).</p> <p>La durée de la séance est comprise entre 60 min minimum à 90 min maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 - Démonstration technique en vélo : Le candidat, réalise une démonstration technique, avec un vélo équipé de chaussures et de pédales automatiques, sans que le vélo soit à l'arrêt. Le candidat doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- descendre du vélo avant la ligne au sol matérialisant l'entrée de l'aire de transition ;</li> <li>- monter sur le vélo après la ligne au sol matérialisant la sortie de l'aire de transition.</li> </ul> </li> <li>• 4 - Entretien : L'entretien a une durée de 70 minutes maximum et se compose de deux parties : <p>A) 10 minutes maximum au cours desquelles, le candidat analyse sa séance de mise en</p> </li> </ul>		
--	--	--	--

	<p>situation professionnelle d'entraînement et évalue le contexte sécuritaire de cette séance Il propose des axes d'amélioration pour assurer la sécurité en triathlon et disciplines enchaînées.</p> <p>Cette analyse est suivie d'un échange portant sur la séance d'entraînement et sur le dossier d'entraînement susmentionné d'une durée de 40 minutes maximum permettant aux évaluateurs de vérifier la capacité du candidat à conduire des démarches d'entraînement en triathlon et disciplines enchaînées, à encadrer en sécurité sur l'ensemble des disciplines enchaînées et notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les règlementations en vigueur dans les trois environnements de pratique ;</li> <li>- la sécurité des pratiquants et des tiers ;</li> <li>- la prévention des conduites à risque ;</li> <li>- la charge d'entraînement, la prise en compte de la préparation des athlètes ;</li> <li>- la réathlétisation ;</li> <li>- l'hygiène de vie du sportif.</li> </ul> <p>B) Une présentation orale de 10 minutes maximum suivie d'un entretien de 10 minutes maximum portant sur la démarche de conception, de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation des situations formatives du dossier susmentionné et sur l'analyse de l'action de formation réalisée.</p> <p>Durant la présentation orale, le candidat présente l'action de formation qu'il a conduite en mobilisant les connaissances acquises. Il justifie les choix didactiques effectués lors de la conception, la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation des situations formatives. Cette présentation est suivie d'un entretien permettant aux évaluateurs de vérifier la capacité du candidat à conduire une démarche de formation en triathlon et disciplines enchaînées.</p>		
--	---	--	--